

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

Séance du Lundi 11 mars 2019 à 14 heures 30

COMPTE RENDU

En l'absence du Maire, Président, la Vice -Présidente dûment mandatée par délibération du conseil d'administration du 16 mai 2014 a la charge de présider la séance.

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François COMMEINHES, Président, ayant donné pouvoir,
- Monsieur Abdelkader BOUALLAGA, adjoint au Maire,
- Madame Marion JEANNE, conseillère municipale,
- Madame Marie Josée CAUSSEGAL, représentant la croix rouge,
- Madame Céline SENEGAS, représentant Habitat Jeunes du Bassin de Thau, ayant donné pouvoir,

La présence de 9 membres restants,
Pour un total de 10 votants.

Le quorum étant respecté, la Vice -Présidente déclare la séance ouverte et, après approbation du compte rendu du dernier conseil d'administration, débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.

Madame GIZARDIN, Vice-Présidente du CCAS, fait un point sur les demandes d'aides et de domiciliations en cours.

2/. Débat d'orientation budgétaire- Approbation du rapport d'orientations budgétaires exercice 2019.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.



3/. Financement du Relais D'assistante maternelle (RAM) -Versement d'une subvention par la ville au CCAS.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble des questions portées à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance est levée à 16 heures 15.

Sète, le 12 Mars 2019

La Vice-présidente du C.C.A.S

Jocelyne GIZARDIN

